

372865 - Obtient-il me mérite promis à celui qui a maîtrisé le Coran celui qui après en avoir la maîtrisé en oublie des versets?

question

Si, après avoir maîtrisé le Coran, j'en ai oublié des versets et meurs ainsi, que faire des versets oubliés? Mes père et mère vont-ils recevoir la couronne de dignité si je mourrais après avoir oublié des versets du Coran?

la réponse favorite

Premièrement, il a été dit à propos de celui qui a appris le Coran et l'a appliqué qu'il offrira à son père au jours de la résurrection une couronne. On en a déjà parlé dans la réponse donnée à la question n°[201387](#) .

Deuxièmement, on a déjà expliqué dans la réponse donnée à la question n° 169485 que le mérite en question reviendra à celui qui maîtrise le Coran non à celui qui n'a fait que le lire.

Celui qui maîtrise le Coran et en oublie des versets verra -t-il son père couronné au jour de la Résurrection? Nous ne connaissons aucun texte traitant de cette question. Cependant, la règle religieuse qui régit la récompense et le châtement fait allusion au fait qu'un tel lecteur se trouve dans l'un de deux cas. Le premier est que son oubli ne résulte pas d'une négligence puisqu'il a mené un effort sérieux pour s'en souvenir mais il a oublié soit à cause d'une maladie soit en rasion de sa villiesse. Une telle personne peut espérer recevoir la récompense et le mérite réservé à celui qui a maîtrisé le Coran pour avoir fait de son mieux pour jouir de ce mérite. L'oubli qui lui est arrivé par la suite est accidentel. Or Allah le Transcendant et Très-haut dit: «Ceux qui croient et font de bonnes œuvres... vraiment Nous ne laissons pas perdre la récompense de celui qui fait le bien.» (Coran, 18:30)

Si son oubli résulte d'une négligence, d'une indifférence et d'un abandon de la révision du livre, il semble que c'est une sorte d'annulation et de recul après une avancée. Celui qui se trouve dans un tel cas perd le mérite reconnu à celui qui maîtrise le Coran parce que

l'exhortation à maîtriser celui-ci implique qu'on le garde en mémoire grâce à la révision et à l'application. Aussi ne s'agit-il pas de l'abandonner après en avoir eu la maîtrise. C'est dans ce sens que le hadith formule la condition de l'appliquer assidûment. En effet, Abou Dawoud (1453) a rapporté d'après Sahl ibn Mouadh al-Djouhani qui le tenait de son père que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Allah dotera les père et mère de celui qui a appris le Coran d'une couronne au jour de la Résurrection. »

Allah le sait mieux.